

Pour les formations PPI, il peut s'agir de :

- L'accomplissement d'un programme de Master II Droit Professionnel/Recherche sous réserve du contrôle de la cohérence du programme entre votre parcours antérieur et le projet pédagogique individuel que vous avez élaboré. Cette option s'offre à vous si vous avez commencé un Master II en octobre, et que vous souhaitez le compléter dès votre entrée à l'EFB (en janvier).
- Une formation juridique d'au moins 250 heures, d'un niveau de Master II, dispensée à l'extérieur de l'EFB dont la pertinence et la cohérence avec le cursus de l'élève avocat seront appréciées par le service PPI. Le programme de formation envisagé doit être compatible avec le calendrier de la scolarité de l'EFB.
- Vous avez aussi la possibilité de suivre les enseignements de l'Institut de Droit Public des Affaires (**IDPA**). Pour plus d'informations sur l'IDPA, consulter la rubrique IDPA sur le site de l'EFB.